



Mensuel, VS n°374, février 2018

Sommaire

- Page 1 : Edito
- Page 2 : salaires des fonctionnaires et rentrée scolaire 2018
- Page 3 : contributions du SNES et du SNEP
- Page 4 : psychologues de l'EN et personnels non-titulaires
- Page 5 : contribution du SNU-Pôle Emploi
- Page 6 et 7 : programme stages de formation syndicale
- Page 8 : questionnaire Fonction Publique, droits des migrants

Retrouvez la FSU Oise en ligne :  
site web : <http://sd60.fsu.fr>

Edité par la FSU  
Oise,  
BP 80831  
60008 BEAUVAIS  
☎ 09 52 91 01 06  
☎ 06 28 13 29 74  
[fsu60@fsu.fr](mailto:fsu60@fsu.fr)  
Maquette Impression  
FSU Oise  
Dir. de la Publication :  
Denis THOMAS  
ISSN 1248-9972  
N° de C.P.P.A.P  
0420 S 07292

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 02.02.2018

## Face à l'avalanche de régressions, il y a urgence à se mobiliser !

Le gouvernement Macron agit avec habileté en enchaînant des réformes et des projets de lois divers, tous des régressions pour les droits sociaux ! Ils ont en commun d'être toujours plus libéraux, en faveur des plus riches, accentuant encore plus les inégalités, s'attaquant toujours plus violemment aux plus fragiles (attaques contre les services publics et leurs agent-es, baisse des revenus des retraité-es, chasse aux migrant-es, criminalisation des aidant-es, etc).

Dans la Fonction Publique, le 1er janvier 2018 ouvre une nouvelle période de détérioration du pouvoir d'achat des agent-es. Cette situation est inacceptable ! Dans les suites de la journée d'action du 10 octobre dernier, la FSU appellera à la grève sur les questions salariales à la fin du mois de mars ! Et qu'attendre de la consultation dans le cadre des forums "Action Publique 2022" ? Cette pseudo-consultation n'est pas encore achevée, qu'on en connaît déjà les réponses : multiplier les transferts de missions au secteur privé, voire les abandonner, dématérialiser à tout va, faire 60 milliards d'économies et supprimer 120 000 emplois ! D'où la nécessité que chacun-e se saisisse de la contre-consultation lancée par la Convergence Nationale des Services Publics.

Dans l'Education, Blanquer applique la méthode Macron : de la maternelle à l'université, il déploie une politique cohérente et régressive, dans la continuité de politiques les plus libérales menées dans les années 2000, avec pour finalité la destruction

de l'école pour toutes et tous ! Ainsi dans le premier degré, le dédoublement des CP et CE1 en EP se met en place au détriment des PMC, des effectifs dans les autres écoles, des moyens de remplacement et des RASED. Dans le second degré, les moyens subissent une baisse vertigineuse. Suite à la publication du rapport Mathiot, se profile le lycée modulaire (où l'individualisation des parcours sera sans nul doute très inégalitaire) et la réforme du bac (dont la réduction des épreuves terminales autorisera toutes les dérèglementations). Dans l'enseignement supérieur, la mise en place de Parcoursup acte la généralisation de la sélection.

A tous les niveaux, ce sont les élèves issus des milieux populaires qui paieront le prix fort des réformes !

Cependant, l'actualité de ce début d'année est aussi marquée par l'abandon du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes qui constitue une formidable victoire collective. Elle est le résultat d'une mobilisation qui a su articuler de multiples modalités d'action en fédérant des forces très diverses (paysans, zadistes, syndicalistes, élu-es, ...).

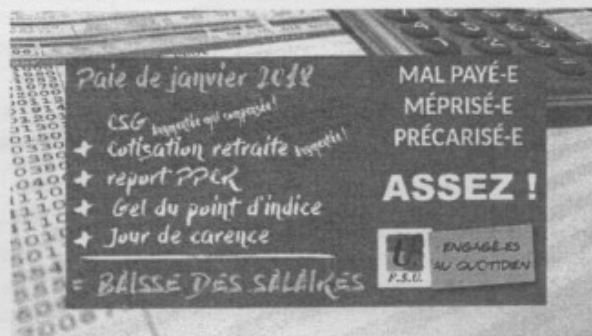
Si c'est la mobilisation qui a permis la victoire à NDDL, aujourd'hui alors que toutes les raisons de combattre ce gouvernement sont réunies, la FSU fera tout pour développer les mobilisations. Notre priorité sera de déconstruire le discours gouvernemental, pour avancer des alternatives aux mesures annoncées, en s'inscrivant dans des actions combatives. 1er février... 6 février... Ce n'est qu'un début, en mars on continue !

Bénédicte VIGUIER et Sophie ABRAHAM, co-secrétaires départementale

## AU MOIS DE JANVIER, POUR LES FONCTIONNAIRES C'EST RÉGIME SEC !

Quelques mois après son élection à la tête de la France, on peut confirmer que Macron est bien le président des riches. La loi de finances 2018 est marquée simultanément par une baisse des dépenses publiques et une augmentation des cadeaux fiscaux en faveur des plus riches. Alors qu'un rapport de l'OXFAM (ONG luttant contre la pauvreté et les injustices dans le monde) publié très récemment précise que 82 % des richesses produites dans le monde l'an passé bénéficient aux 1 % les plus riches alors que la situation n'a pas évolué pour les 50 % les plus pauvres, le gouvernement poursuit et aggrave la politique d'austérité engagée par ses prédécesseurs dont on connaît les impacts négatifs. L'observatoire français des conjonctures économiques confirme qu'en 2018 5 % des ménages capteraient 42 % des gains liés aux réformes.

Alors que le rôle premier de la dépense publique est de réduire les inégalités en redistribuant les richesses et en faisant jouer la solidarité, 15 milliards d'économie sont prévus (7 pour l'Etat, 5 pour la sécurité sociale et 3 pour les collectivités locales). Ces restrictions budgétaires vont se traduire notamment par la suppression de 120 000 emplois publics. La volonté de réorganiser les services publics, en externalisant, en privatisant conjuguée à la baisse de 3 points de PIB de la dépense publique à l'horizon 2022 se fera au prix d'une détérioration des services publics.



Pour les fonctionnaires, les étrennes de 2018, c'est le gel de PPCR après celui du point d'indice, la hausse de la CSG, l'augmentation des retenues pour pension. Mais c'est aussi, le retour de la journée de carence, mesure idéologique et injuste qui n'a eu aucune efficacité sur l'absentéisme des agents lors de sa mise en place. Ces mesures ouvrent la voie à une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat. **Alors qu'un RDV salarial devrait être organisé au printemps prochain, le ministère envisage la décorrélation de la valeur du point d'indice dans la Fonction Publique. Dans ce cadre, la FSU refusera toute remise en cause de la référence collective au point d'indice et continuera de revendiquer le dégel du point d'indice et un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2010 (environ 9%). Elle mobilisera les personnels dans l'unité la plus large pour faire valoir leurs revendications.**

## RENTÉE SCOLAIRE 2018 : vers la dégradation des conditions de travail pour les personnels et d'apprentissage pour les élèves

Rassemblement  
vendredi 16 février  
12h00 préfecture de  
l'Oise à Beauvais

Pour la rentrée 2018, l'académie d'Amiens se voit dotée de + 103 postes de plus pour le 1<sup>er</sup> degré et - 91 postes pour le 2<sup>nd</sup> degré. Même si la tendance démographique est la baisse depuis plusieurs années, la situation risque d'être tendue dans l'Oise à la rentrée prochaine. Dans le 1<sup>er</sup> degré, les 55 postes supplémentaires ne suffiront pas à couvrir les besoins pour le dédoublement des CP en REP et en CE1 en REP + (130 postes environ). Le taux d'encadrement dans le département reste toujours inférieur à celui de l'académie et l'écart se creuse même avec celui des deux autres départements. Alors que la scolarisation des moins de 3 ans reste aussi à la traîne par rapport au reste de l'académie, seuls 25 élèves de plus seront accueillis à la rentrée 2018 sans création de postes. Au regard des mesures que l'Inspecteur d'académie envisage (94 fermetures pour 37 ouvertures), on constate que la ruralité va être particulièrement impactée (34 fermetures en RPI, avec des écoles qui auront de multiples niveaux avec des moyennes entre 26 et 27 élèves par classe après fermeture). Qu'en sera-t-il des autres postes en l'absence de marge

manœuvre: remplacement, RASED, accompagnement des élèves ayant des besoins particuliers... ?

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, ce sont -32 postes pour 151 élèves de plus. Comment dans conditions améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des professeurs ? La SEGPA de Noyon risque de perdre une section de 6<sup>ème</sup> pour permettre le retour d'une 6<sup>ème</sup> SEGPA sur le secteur de Crépy où la SEGPA avait été fermée. Une fois de plus on dépouille Pierre pour habiller Jacques !

Pour toutes ces raisons, la FSU a boycotté les instances de la carte scolaire (CTA, CTSD), a voté contre la répartition des moyens au regard de leur insuffisance et appelle les personnels, les élus et les parents d'élèves à se rassembler le vendredi 16 février prochain, jour de tenue du Conseil Départemental de l'Education Nationale, à 12H00 devant la Préfecture pour faire entendre leurs revendications.

Suite au CTSD du 31 janvier, la FSU publiera un compte-rendu avec les informations sur les mesures de carte scolaire.

### Dates des prochaines instances carte scolaire

CDEN : 16 février

CTSD ajustements : mardi 26 juin

CDEN : mardi 3 juillet

## LE RETOUR DE L'ÈRE SARKOZY

Après une petite accalmie, le vent du néolibéralisme reprend des forces et se transforme en tempête, bientôt en ouragan. Il va tout emporter sur son passage : l'école, l'hôpital et tous les autres services publics et tout sera un champ de ruines immense. Le marketing politique du gouvernement est à l'œuvre mais cela ne trompe personne. Les politiques les plus néfastes pour la population sont déjà en place. Les conséquences dramatiques ne vont pas tarder à se voir au grand jour. Le plan de la Grande Régression sociale est déjà amorcé. On assiste dans l'éducation à la plus grande contre-réforme jamais mise en place dans ce pays. BLANQUER a l'intention de changer en profondeur l'architecture du lycée et les conditions d'accès à l'enseignement supérieur. L'instauration des enseignements modulaires et les conditions d'évaluation pour l'obtention du BAC sont une destruction des filières. Pour les initiés, ils vont toujours s'y retrouver mais par contre pour le commun des mortels, cela sera un immense foutoir. Le Bac ne sera pas le premier grade universitaire. D'autres critères vont être pris en compte pour l'accès à l'université. Il faut avoir un porte-feuille (porte-folio) où les aspects extra-scolaires comptent aussi bien que les aspects pédagogiques.

L'objectif de cette contre-réforme est double : Réduire les possibilités de formation pour les jeunes en réduisant les horaires disciplinaires ; d'autre part, réduire l'accès à l'enseignement supérieur aux élèves qui n'auront pas choisi les meilleurs modules. Les jeunes de la voie professionnelle et de la voie technologique sont clairement visés. On retrouve dans ces deux voies des élèves issus des milieux modestes ou défavorisés. La logique « austéritaire » est au cœur de cette transformation : faire des économies sur l'organisation du BAC (correction, déplacement et repas des jurys...). Pire encore, la diminution des horaires disciplinaires aboutit mécaniquement à la suppression des postes. 2600 suppressions sont programmées pour la rentrée prochaine. Dans notre académie, on perd 91 postes. Les DGH sont arrivées dans les établissements. Les collègues constatent avec effroi et consternation la suppression des moyens. D'autres suppressions viendront les années à venir pour satisfaire les desiderata de la Commission de BRUXELLES. Le gouvernement a aussi l'intention de s'attaquer aux statuts des enseignants par la mise en place de la semestrialisation et l'extension de l'application des 1607 heures aux professeurs.

FACE AUX MESURES GOUVERNEMENTALES  
CONTRE LA FONCTION PUBLIQUE ET L'ÉDUCATION NATIONALE  
LE TEMPS DE LA RIPOSTE

snes  
fsu

Le champ de l'offensive est vaste et multiple. La profession n'a pas d'autre choix que de se mobiliser pour faire face à ces attaques. Le SNES s'engage auprès des collègues du second degré pour faire échouer cette attaque sans précédent et ce par la grève dès le 6 février prochain.

Amar EL FARISSI, Co-secrétaire du S2  
(SNES)

## Le SNEP va à la rencontre des collègues au second trimestre 2017/2018

Fidèle à sa politique de stages qui lui permet d'être au plus près des préoccupations de la profession, le SNEP organise dans les mois à venir plusieurs stages syndicaux. Après un stage commun avec le SNES organisé le lundi 29 janvier sur réforme du collège, programmes EPS, DNB, LSU, DHG... autant de sujets qui font l'actualité dans les collèges et qui nécessitent de faire le bilan afin d'être au clair avec les enjeux auxquels ces thèmes renvoient, deux autres stages sont programmés :

- **Jeudi 15/02/2018 au lycée E. Gand à Amiens** : il s'agit d'un stage académique sur la circulaire parue en octobre 2017 à propos des Activités Physiques de pleine Nature (APPN), essentiellement course d'orientation et escalade dans l'académie et donc le département de l'Oise. Beaucoup d'équipes pédagogiques se posent la question de savoir s'ils vont continuer à enseigner ces activités compte tenu des contraintes imposées par la circulaire (et l'annexe concernant l'escalade). Là encore l'objectif est d'y voir clair et d'envisager à quelles conditions les APPN dont la richesse n'est pas à démontrer, doivent continuer à figurer dans les programmations des établissements scolaires.
- **Mardi 20/03/2018 au LP de Breuil le Vert**: stage « agir dans l'établissement » : le premier étage de l'activité syndicale se situe au niveau de l'établissement scolaire : DHG, budget, CA, droits syndicaux... L'objectif du stage est d'aborder tout ce qu'il n'est pas permis d'ignorer afin d'agir au sein de son propre établissement scolaire et obtenir des conditions d'enseignement de nature à favoriser la réussite des élèves.

Michel Guélou secrétaire académique du SNEP

## Du côté des Psychologues de l'Éducation Nationale...

Le nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) est effectif depuis le 1er septembre 2017. Il rassemble les ex psychologues scolaires et les ex CO-Psy, bien identifié.e.s avec leurs spécialités respectives : EDA (éducation, développement, apprentissages) pour le 1er degré et EDO (éducation, développement, conseil en orientation scolaire et professionnelle) pour le 2nd degré. Le décret du 1er février 2017 (et ses circulaires d'application) précise leurs missions communes et respectives, axées vers la lutte contre les inégalités et la réussite de tous les élèves.

La création du nouveau corps impliquait la mise en place dès cette année d'une CAPA et d'une CAPN.

### Victoire remarquable de la liste PsyEN FSU (SNES + SNUipp) aux élections professionnelles 2017 !

Dans l'académie, 66% des 259 électeurs ont voté, mobilisation honorable compte tenu des modalités de vote par correspondance. Avec 104 voix sur 157 exprimées, la liste FSU a obtenu en CAPA 3 sièges sur 4. Les collègues ont clairement conforté la création du corps commun, et renforcé la position majoritaire de la FSU. En CAPN, la FSU obtient 5 sièges sur 7, l'UNSA et le SGEN-CFDT obtiennent 1 siège chacun.

La mobilisation reste de mise pour continuer d'accompagner les collègues face à la mise en place du corps commun et de favoriser une meilleure connaissance réciproque entre psychologues EDA et EDO.

Des nombreuses actions ont été menées l'an dernier, visant à faire se rencontrer les collègues des deux spécialités et à les informer sur le nouveau corps (RIS dans le 1er et le 2nd degré, stage académique le 16 novembre à Chauny ...). Autant d'occasions d'échanger entre psychologues des deux degrés, de vérifier nos points communs et de nos préoccupations communes (missions, déontologie, ...) mais aussi de mesurer nos différences (lignes hiérarchiques, conditions de travail, ...). Les questions et revendications des collègues EDO et EDA recueillies et transmises lors d'une audience avec la rectrice le 15 novembre 2017 mais la lutte doit continuer pour nos revendications communes, sur la question des salaires et indemnités, des postes et des conditions de travail, mais aussi pour imposer la reconnaissance des missions des PsyEN dans toutes leurs dimensions

#### Vos élu.e.s FSU de l'Académie :

En CAPA : Titulaires - Catherine Méry (PsyEN EDA Snuipp60), Karine Carpentier (PsyEN EDO SNES02), Doriane Morival (PsyEN EDO SNES80). Suppléant.e.s - Nacera Hubert (PsyEN EDA Snuipp60), Annie Nonce (PsyEN EDA Snuipp02), Siff Kachouche (PsyEN EDO SNES60)

En CAPN : Catherine Bas (PsyEN EDO SNES80)

## Du côté des personnels contractuels non enseignants de l'Éducation Nationale...

La rentrée 2017 a été marquée par la suppression de 23000 contrats CUI, en grande majorité les aides à la direction d'école. La FSU reste dans l'action pour défendre les droits des personnels AESH-CUI-CAE-AED et pour porter leurs revendications. Il faut rappeler qu'un agent sur 5 de la Fonction Publique est contractuel et que leur nombre est en constante augmentation.



Plusieurs actions ont déjà été menées depuis la rentrée :

- **le 4 octobre** : rassemblement et audience à la préfecture de Beauvais contre la suppression des contrats aidés.
- **les 7 et 8 novembre** : deux journées nationales d'action contre la précarité, organisées par la FSU. Une délégation été reçue à Bercy pour dénoncer les suppressions de postes et porter les revendications des personnels.
- **le 28 novembre** : un stage pour les personnels AESH-CUI-CAE-AED organisé par le SNUipp-FSU et de SNES-FSU de l'Oise. Un vrai succès, puisque 65 personnes y ont participé.

Consacré aux droits des personnels, de nombreuses questions concrètes ont été posées par les collègues : lacunes de la formation professionnelle (inexistante ou insuffisante), conditions de passage d'un contrat CUI en contrat AESH, revendication sur le minimum d'heures lors du passage au CDD-AESH, "reconversion" possible des AED en AESH, accès au DEAES pour les AESH en poste et possibilité d'une reconnaissance via la VAE, flou dans le suivi et les bilans professionnels (parfois plusieurs référents et des bilans qui dépendent par exemple souvent du directeur d'école dans le 1er degré...).

Face à la "mobilisation" et aux nombreuses attentes des collègues, un autre stage où les AESH/CUI seront les bienvenus sera organisé le 16 avril par la section départementale de la FSU de l'Oise (voir page 7) : il sera cette fois plutôt consacré aux missions des personnels, puisque son thème sera "l'inclusion scolaire". Bien sûr, cette journée sera de nouveau l'occasion d'aborder les droits des personnels AESH/CUI. Une audience à la DSDEN de l'Oise sera également demandée pour aborder l'ensemble des problèmes rencontrés par les AESH/CUI avec leur employeur.

## Pôle emploi :

# EN GUISE DE VŒUX, LE GOUVERNEMENT S'ATTAQUE À L'ASSURANCE CHÔMAGE ET AU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI...



Annoncée pendant la campagne électorale d'Emmanuel Macron, les premières discussions au sujet de l'Assurance Chômage ont commencé entre les partenaires sociaux le 11 janvier. Les orientations gouvernementales reposent sur l'ouverture des droits au chômage aux salariés démissionnaires ainsi qu'aux travailleurs indépendants. Ces nouveaux arrivants dans le régime d'assurance chômage représentent des dépenses importantes, même si les équipes de Bercy n'ont toujours pas communiqué de chiffres officiels. Il va donc falloir faire des économies... D'où le déchaînement médiatique, pendant les vacances de Noël, contre les chômeur-se-s/profiteur-se-s à qui il serait bien opportun d'appliquer des contrôles sévères. Sur ce sujet comme sur tant d'autres, ce sont les bénéficiaires qui sont désignés comme les responsables des déficits.

## Pas de trêve des confiseurs pour les chômeurs/chômeuses

Établissement Public à caractère Administratif (EPA), Pôle emploi, créé en 2008 par la fusion de l'ANPE et des Assedic est l'instrument du gouvernement en termes de politique de l'emploi. Et la direction de notre établissement est dans les starting block pour appliquer les directives de l'Élysée, de Matignon et de Bercy. Pôle emploi va donc se voir confier la grande tâche de remettre au boulot "ces fainnants d'chômeurs" en les contrôlant plus durement. Le nombre de salariés chargés desdits contrôles va passer de 200 à 1000 au niveau national, au mieux à effectif constant ; cela ne peut qu'entraîner un changement de nos missions : le passage de l'indemnisation et de l'accompagnement au contrôle des chômeurs. Contrairement aux idées reçues, Pôle emploi n'est pas une machine à radier. Le danger est qu'il le devienne, et de façon massive...

## Remise en cause des droits des salariéEs, Risques Psycho-Sociaux, inquiétude sur l'avenir...

Depuis sa création, Pôle emploi sert de laboratoire social en termes de casse d'un service public. Casse des collectifs de travail, réorganisations permanentes, taylorisation des tâches et segmentation des métiers par la spécialisation, management par les chiffres,... : les salariées ne parviennent plus à donner du sens à leur travail. La direction vient d'enfoncer le clou, avec ses affidés syndicaux (CFDT, CFTC, CGC et SNAP), en mettant en place un accord de classification des métiers qui entérine le ralentissement des carrières et ne tient aucun compte des efforts fournis par la grande masse des salariés depuis la forte augmentation du chômage avec la crise de 2008.

## Défendre le Service Public de l'Emploi, les métiers de chacun(e) et les emplois de tous(tes)

L'année 2018 est donc certainement une année charnière pour l'établissement. Entre la diminution des droits prévue par la réforme de l'Assurance Chômage, le renforcement du contrôle social des chômeur-se-s, la dégradation permanente des conditions de travail, les suppressions d'emploi annoncées pouvant aller jusqu'à la disparition de l'établissement en tant que tel (qui a dit régionalisation ?), les salariés de Pôle emploi devront se mobiliser contre toutes ces attaques.

Première organisation syndicale en Hauts de France, le SNU Pôle emploi prendra bien évidemment toute sa place dans les batailles

à venir en diffusant l'information auprès de l'ensemble des collègues et en impulsant les mobilisations les plus larges possibles. Notre fédération prendra également toute sa place dans le débat sur la réforme de l'assurance chômage et la défense des droits des chômeurs avec l'ensemble des organisations syndicales.

## RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE !



Vincent Lalouette, Co-secrétaire Régional du SNU Pôle Emploi-FSU Hauts de France

# PROGRAMME DES STAGES DE FORMATION SYNDICALE A VENIR

## STAGE INCLUSION

LUNDI 16 AVRIL 2018  
DE 9h30 à 16h00  
ANTENNE UNIVERSITAIRE de BEAUVAIS  
(52 boulevard Saint-André)

Avec Paul Devin et Véronique Ponvert  
(secteur Educ de la FSU)

Lors de ce stage, Paul Devin et Véronique Ponvert aborderont les thématiques suivantes et répondront à toutes les questions que vous vous posez :

- mieux comprendre, y compris dans leur évolution historique, les concepts d'intégration, d'inclusion et d'adaptation
- mieux connaître les structures et dispositifs
- Analyser les conditions nécessaires pour permettre l'inclusion

Envoyer le courrier de demande de stage **avant le VENDREDI 16 MARS 2018**

## STAGE « l'égalité filles-femmes / garçons-hommes, ça se travaille ! oui, mais comment ? »

JEUDI 22 MARS 2018  
DE 9h30 à 16h00  
BOURSE DU TRAVAIL à CREIL  
(rue Fernand Pelloutier)

Avec Cécile ROPITEAUX  
(Secteur Femmes de la FSU) et Luce DES-SEAUX (secteur des personnels de la FSU)

Lors de ce stage, Cécile Ropiteaux abordera les thématiques suivantes et répondra à toutes les questions que vous vous posez :

- lutte contre les violences et les stéréotypes sexistes
- écriture inclusive
- droits des personnels
- situation salariale

Envoyer le courrier de demande de stage **avant le JEUDI 22 FEVRIER 2018**

## STAGE ATSEM

Mardi 13 mars 2018  
De 9h30 à 16h00  
Lycée Jules URHY  
à Creil  
(10 rue Aristide briand)

Avec Jérôme THOMAS  
(SNUTER 94)

Lors de ce stage, Jérôme Thomas abordera les thèmes ci-dessous et répondra à toutes les questions que vous vous posez :

- L'évolution du cadre d'emploi des ATSEM, état des discussions menées nationalement (temps de travail, niveau de recrutement ...) annonces du Ministère de l'éducation
- La carrière des personnels : par qui, où et comment est-elle gérée ? Déroulement des futures élections professionnelles de 2018
- Les questions sur le métier d'ATSEM

Envoyer la demande à son chef de service via le formulaire en ligne sur le site de la FSU Oise **avant le MARDI 13 FEVRIER 2018**

## STAGE RETRAITÉ-ES RETRAITABLES

Mardi 17 avril 2018  
De 9h30 à 16h00  
Lycée Roberval  
à Breuil-le-vert

Avec Marc LE DISERT  
(Secteur Retraités de la FSU)

Lors de ce stage, Marc le Disert abordera les thématiques suivantes et répondra à toutes les questions que vous vous posez : situation pour les retraitables à court terme, dernier rapport du COR et ses préconisations, le projet de future réforme. Nous ferons aussi un point sur la situation des retraités actuels : pouvoir d'achat, dépendance ...

Envoyer le courrier de demande de stage **avant le SAMEDI 17 MARS 2018**

## COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer à un stage, il faut **impérativement en faire la demande un mois avant la date du stage**

### Pour en faire la demande, il faut :

- ▶ Reproduire de manière manuscrite le modèle de lettre ci-dessous puis le remettre à votre chef d'établissement ou de service, à l'IEN. Pour les personnels 1er degré, y joindre l'imprimé n°5 d'autorisation d'absence pour raisons syndicales.
- ▶ S'inscrire auprès de la FSU : [fsu60@fsu.fr](mailto:fsu60@fsu.fr) ou 06 28 13 29 74

### Rappels :

- l'autorisation n'est pas délivrée par le supérieur hiérarchique mais par l'autorité administrative compétente régionale ou départementale ;
- une non-réponse dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à une autorisation accordée. En cas de refus, nous contacter à la section ;
- tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'État ont droit au congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (maximum 12 jours/an).

### LETTRE TYPE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

(demande individuelle à reproduire à la main et à adresser au moins 1 mois à l'avance par voie hiérarchique)

NOM.....Prénom.....  
Grade et fonction .....  
Établissement ou école.....

à - Madame le Recteur S/C du chef de service  
(2nd degré)  
- Monsieur l'inspecteur d'académie S/C de  
l'IEN (1er degré)

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (1), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le ..... pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à/au..... ;

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au Journal Officiel du 06 janvier 2000).

Veuillez agréer, Madame le Recteur (ou Monsieur l'inspecteur d'académie) l'expression de ma considération distinguée.

A.....  
Le..... Signature

(1) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État.

## Répondez au questionnaire : "LES SERVICES PUBLICS QU'IL NOUS FAUT !"

Le gouvernement a décidé de s'attaquer aux services publics par le biais d'une opération "d'expertise et de consultation" intitulée CAP 22 (comité action publique 2022) ainsi que d'un "grand forum de l'action publique" d'ici mars 2018. Son objectif annoncé : réduire le champ du service public, supprimer 120 000 emplois de fonctionnaires, développer l'emploi précaire, économiser 60 milliards d'euros. Pour légitimer ces choix le gouvernement va mener une consultation informatique et des pseudos débats sur l'ensemble du territoire.

Or, les services publics sont un élément fondamental de notre histoire commune. La **Convergence nationale des services publics**, dont la FSU est partie prenante, cherche à faire converger les citoyens, les salariés, les élus et leurs organisations pour la défense, le développement et la démocratisation des services publics.

Elle porte le combat pour conserver, défendre, développer et améliorer les services publics depuis de nombreuses années. C'est pourquoi elle engage aujourd'hui **une véritable enquête et un débat populaire sur les services publics** avec au cœur le questionnement suivant :

« *Au 21ème siècle, dans une société socialement et écologiquement fragilisée, à quels besoins doivent répondre les services publics, comment la population juge-t-elle leur évolution, qu'est-ce que pour les salarié-e-s, les citoyen-ne-s, les élu-e-s, une gestion efficace des services publics ?* »

Prenez quelques minutes pour remplir le questionnaire : sur la page facebook "Convergence Services Publics", ou à cette adresse <https://goo.gl/forms/AueO6evqleFrDepR2>

## Les droits fondamentaux des migrant.e.s doivent être respectés

Le gouvernement prépare un projet de loi « asile-immigration ». Comme nombre d'associations et d'organisations, la FSU est inquiète quant au contenu de ce texte de loi, notamment les mesures discriminatoires qu'il comporte. Si a priori le texte contient quelques mesures en faveur de la protection des personnes, l'esprit général est celui d'une conception suspicieuse de l'accueil. La FSU est porteuse de propositions pour assurer avec respect et dignité l'accueil des migrants et pour, avec eux, leur permettre de se construire un avenir dans notre pays.

La FSU a interpellé le gouvernement sur les dispositions contenues dans la circulaire du ministère de l'Intérieur « *relative au relogement des personnes bénéficiaires d'une protection internationale* » publiée le 12 décembre dernier. Ce texte prévoit un recensement des migrant.e.s dans les centres d'hébergement d'urgence, ce qui remet en question la protection et l'accueil inconditionnels de toute personne en besoin d'aide et d'accompagnement. L'objectif de ces contrôles est de procéder à des administratifs en vue d'expulsions. C'est pourquoi la FSU juge cette circulaire inacceptable et avec d'autres organisations en demande le retrait. Les centres d'hébergement d'urgence et de soins doivent rester des lieux de protection où toute personne ne peut être ni menacée, ni contrôlée.



Dans le département la FSU avec Solidarité Migrants Beauvais, Solidarité sans papiers Creil, Emmaüs, la LDH et l'UNSA ont été reçu le 21 décembre par le Préfet sur la question de l'accueil des migrant.e-s. Au cours de cette audience nous avons manifesté nos plus vives inquiétudes quant au projet de loi cité plus haut et à la mise en œuvre de la circulaire Collomb du 12 décembre. Nous avons à nouveau interpellé le Préfet sur la situation faite aux jeunes majeurs sans papiers et aux mineurs non accompagnés dans notre département.



*Avec la FSU,  
pour le Service Public !*

